

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 novembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

***Etaient présents :** MM MM ANDRIEU G, BERNARDIN J, BINDER M, BIRON M, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CAUX E, COCU C, CORDIER F, COUROUBLE V, COUTARD S, CREPIN JM, CRIGNON H, CUVELIER F, DANIEL L, DE RYCKE D, DEFRANCE G, DELATTRE D, DES COURTILS P, DESMET D, DEVAMBEZ G, DOR JL, DUMARS F, DURAND D, ESTIENNE JP, FOUCAULT S, GAVELLE C, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, HUCLEUX J, INGLARD L, LECUIR G, LEGUAY A, MABILLOTTE R, MAILLARD R, MERCIER JC, ORTEGAT C, PARIS J, PERIMONY P, PLET R, SYS P, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN OOTEGHEM P, VERBEKE P et VISSE M.

*** Etait également présent :** Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

*** Etait excusés :** BELIARD A, BESNIER G, BISSCHOP D, BOUS W, CHEVEUX M, DECHERF S, DUBUT M, FIZET P, LEVASSEUR T, MOUILLARD C et NANTIER JP.

*** Pouvoirs :** Mme BELIARD A donne pouvoir à Mme CUVELIER F, Mr BESNIER G donne pouvoir à Mr TOURNACHE D, Mr BOUS W donne pouvoir à Mme BINDER M, Mme CHEVEUX M donne pouvoir à Mr VAN OOTEGHEM P, Mr DUBUT M donne pouvoir à Mr BOUCHART L, Mr FIZET P donne pouvoir à Mr ESTIENNE JP, Mr LEVASSEUR T donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mme MOUILLARD C donne pouvoir à Mr DEVAMBEZ G et Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P.

Date de la convocation :	10 novembre 2017	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	10 novembre 2017	Nombre de délégués présents :	49
		Nombre de pouvoirs :	9
		Nombre de votants :	58

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 (DOB 2017)

Mr ADDE, Directeur Général des Services, présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, en rappelant les impératifs de fond et de forme :

- * **Sur le fond**, rappelons que le Rapport d'Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte économique-financier global et les orientations opérationnelles et potentielles, à venir, dans lequel la préparation du Budget Primitif 2018 sera entreprise.
- * **Sur la forme**, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans tous les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, et ce, dans les deux mois au moins précédant l'examen du Budget Primitif.
(Article L.2312-1, Code Général des Collectivités Territoriales).
« Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aurait pas été précédée d'un DOB serait entachée d'illégalité. La tenue de ce débat donne lieu à une séance distincte (Tribunal Administratif de Montpellier ; 11-10-1995), avec prise d'acte, sans vote ».

* **Rappelons que la loi NOTRe oblige à la production d'informations complémentaires.**

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général des Services a commenté la note de DOB 2018 et le Rapport d'Orientations Budgétaires global de la CCPV pour 2018, sachant que la Commission du Budget et le Bureau Communautaire, réunis conjointement à 18h00 le 6 novembre dernier, ont émis un avis favorable, conforme et unanime.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu et a été acté par l'Assemblée Communautaire, après débat, sans vote avec les avis favorables, conformes et unanimes, initiaux de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire.

Mr DOR explique que comme c'est le cas maintenant très souvent, le quorum a beaucoup de mal à être atteint, et donc ce soir il manque une dizaine de personnes. Il indique que la séance va débiter par le DOB, puisque c'est un point qui n'est pas soumis au principe du quorum. Il explique que si le quorum venait à être atteint en cours de séance, le Conseil Communautaire se déroulera comme d'habitude, sinon la prochaine réunion se tiendra dès la semaine prochaine... **Le Président** souhaite faire un commentaire avant ce débat, notamment sur la forme, car même si la Communauté de Communes n'y est pas soumise de façon obligatoire, puisqu'elle ne compte pas une commune de plus de 3 500 habitants, mais qu'il s'agit d'un exercice intéressant, qui peut être considéré comme un bel exercice intellectuel ; il estime que le contexte budgétaire actuel rend utile le Débat d'Orientations Budgétaires ; la préparation budgétaire est motivée par le travail des commissions, et **Mr DOR** regrette, à ce titre-là, que la présence des élus communautaires à ces commissions soit insuffisante. Il précise également que la loi NOTRe impose que le rapport d'Orientations Budgétaires soit mis en ligne sur le site internet, ceci étant une façon de solliciter la participation des habitants du territoire.

Après la présentation du document par **Mr Philippe ADDE, DGS, Mr DOR** remercie le DGS pour ce travail important et demande s'il y a des questions ?

Mr ANDRIEU demande qui est le nouveau Président du SMOTHD ?

Mr DOR répond que jusqu'au 6 décembre, c'est toujours Mr Jérôme BASCHER, (et ensuite Mr LOCQUET).

Mr DELATTRE estime que le document est tellement bien rédigé et bien expliqué qu'il n'y a pas grand-chose à dire et que c'est pour ça qu'il n'y a pas de questions.

Mr DOR indique que dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, on essaye d'être le plus exhaustif possible et que c'est la compilation de toutes les questions que l'on se pose tout au long de l'année.

Mr COUROUBLE indique qu'on entend dire que les dotations de l'Etat sont très serrées, et que c'est à nous de gérer mieux que cela ; cela le dérange d'entendre ça, parce que cela veut dire qu'auparavant on dépensait de l'argent et que maintenant on va faire attention. Il demande quand il n'y a pas de financement, à quel service, quelle personne sommes-nous prêts à nous abandonner ? Il ajoute que si par exemple on a un projet avec 10 opérations, et s'il n'y a un financement que pour 8, il y en a forcément 2 qui vont passer à la trappe ; et donc de quoi allons-nous nous passer ?

Mr DOR rappelle que l'année 2017 a été absolument catastrophique pour les collectivités quelles qu'elles soient, puisque qu'il y a eu la taxe d'habitation, la réduction de l'Etat et la suppression des contrats aidés. Lorsque l'on fait ce constat, la seule réponse que l'on peut faire, c'est de regarder notre budget et essayer de mettre en adéquation l'action à la réalité budgétaire. **Mr DOR** ajoute qu'il est vrai qu'il y a des choix à faire...

Mr PLET estime qu'il va falloir aussi se poser la question sur les revenus que l'on peut tirer, par exemple sur le plan éolien, qui est une source de revenus non-négligeable. Il ajoute que s'il faut serrer les dépenses, il faut savoir comment faire rentrer de l'argent...

Mr DOR répond que c'est un grand débat sur lequel on n'a pas la compétence.

Mr TRANCART estime que lorsqu'on entend les commentaires dans les réunions de PLUi, on a l'impression qu'heureusement que la CCPV est partie tôt parce qu'aujourd'hui, est-ce qu'il y aurait des éoliennes sur la Picardie Verte ? Il pose la question de savoir s'il faut en mettre beaucoup et pense qu'on est bien avancé dans la réflexion pour ne plus en mettre. Suite à l'intervention de **Mr COUROUBLE**, **Mr TRANCART** demande par rapport aux priorités du DOB, où il y a quand même des inquiétudes, si on est encore dans l'intérêt général ? Il estime qu'on aurait pu mettre un grand point d'interrogation, eu égard à la faible participation des élus.

Mr DOR répond que c'est cette question qui a été abordée dans le DOB, en disant la finalité de la Communauté de Communes, c'est de faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire tout seul : « Et la réponse de ce soir, c'est que l'on va faire seul effectivement ce que les conseillers communautaires ne veulent pas que l'on fasse ensemble ». Il précise que c'est le cas également pour les collectivités autour de nous et jusqu'à présent la CCPV en était préservée. Il estime que maintenant il va falloir prendre des dispositions et faire comme d'autres communautés de communes, soit convoquer les élus en deux fois, à une demi-heure d'intervalle et tenir les conseils communautaires en comité restreint. Il se dit désolé, déplore ce cas de figure et rappelle qu'il se passe la même chose dans les commissions, il cite en exemple la dernière Commission

Social où il n'y avait que trois personnes. Pour autant, **Mr DOR** estime qu'il faut avancer et qu'il n'est pas question de se lamenter.

Mr INGLARD rappelle qu'il est un ancien élu, que la CCPV a fait un SCoT et qu'aujourd'hui on fait un projet de territoire ; Il estime que c'est presque cumuler les choses. Il pose la question de savoir s'il n'y a pas une désaffectation à cause de cela ?

Mr DOR répond que c'est un faux problème. Il rappelle qu'ici, c'est la loi qui l'impose...

Mme CUVELIER ajoute que même si les gens se lassent, certains le sont dès le début et qu'il y a des personnes que l'on n'a jamais vu en commission. Selon elle, il y a pratiquement un manque de civisme.

Mr DOR précise que dans le DOB, on s'est posé la question des points communautaires qui n'intéressent pas les élus et qu'à ce moment-là se pose la question de la délégation au Bureau.

Mr COUROUBLE estime que les commissions sont une bonne échelle et se dit surpris car dans les commissions auxquelles il participe, il n'y a pas trop d'absentéisme.

Mr DOR raconte une anecdote sur le Sénat où il s'est rendu et où il a regardé le tableau de présence des commissions. Il explique que les commissions qui concernent les finances sont pleines, mais que des commissions comme la culture, il n'y a personne... Il rappelle que les élus viennent d'être élus... !

Mr VERBEKE estime qu'au regard de tous les dossiers qui sont imposés par l'Etat, on passe moins de temps sur les sujets qui concerne plus notre territoire, et de ce fait, les élus ont plus de mal à se rassembler sur des sujets qui nous concerne tous.

Mr DURAND estime que l'intérêt général ne se mesure pas au nombre d'élus qui sont présents dans une assemblée ; selon lui, l'intérêt général se mesure par les décisions de qualité qui sont prises en direction de notre territoire et de notre population.

Mr DOR indique qu'il se sent rassuré, ce soir, de voir que les élus semblent tous touchés ?

Mr TRANCART demande si finalement la loi NOTRe n'est pas handicapante pour le territoire de la Picardie Verte ?

Mr DOR répond que grâce à tous les élus, la CCPV souffre moins que les autres parce qu'elle est structurée aujourd'hui pour pouvoir faire face.

Mr TRANCART évoque le fait que si ce n'est pas la communauté de communes qui sauve la ruralité, personne d'autres ne la sauvera

et pose la question de savoir s'il faut que l'intercommunalité prenne toutes les compétences ?

Mr DURAND rappelle que les transferts de compétences qui s'opèrent actuellement, se font obligatoirement, et que ce n'est pas un choix de l'exécutif de la Communauté de Communes. Il évoque également la mutualisation qui soulagera les communes et fera en sorte que l'on soit plus efficient.

Mr PERIMONY estime que la désaffectation peut s'exprimer en trois ordres : 1) un certain nombre de maires peuvent ne pas être satisfaits de l'équipe de gouvernance ; 2) ensuite, un certain nombre de maires peuvent ne pas avoir mesuré que lorsque l'on est maire, c'est une certaine charge au sein de sa commune, mais c'est aussi une charge de représentation à la CCPV, et certains élus, on ne les a jamais vu ; 3) enfin, il faut que les projets émergent de la base, mais ce n'était peut-être pas le projet de la collectivité...

Mme BIRON estime que le ressenti de la population reste que les collectivités ne servent à rien. Elle précise que c'est un constat, et non pas une critique, mais qu'il y a un constat de ras-le-bol général : « Les administrés sont bien chez eux, ce qui se passe dans la commune, rien à « faire ! ».

L'Ordre du Jour étant épuisé,
le Président lève la séance à 20h00.